Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212901789-20251208-2025_089-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRIE de PLOUDALMEZEAU (FINISTERE) 29830**

**OBJET :**

**N° 2025-089**

**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE PILOTAGE CTG**

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur David CARREGA, Maire.

**Étaient présents** : ARZEL Solange, BEGOC Sandrine, BESCOND Patrice, BIVILLE Sébastien, BOSCHET Dominique, CARREGA David, CORBEAU Pierre, DAMOY Valérie, DENIEL Romain, GOURVENEC Georges, GOUZIEN Gérard, GUENNEUGUES Marie-Dominique, KEREBEL Jean-Marc, KERJEAN Maryse, LAOT Anne, LE CALVEZ Jean-Paul, LETARD Murielle, MASSON Catherine, OLLIVIER Sylvie, PELLEAU René, QUENTEL Annie, QUIVORON Chantal, RAGUENES Mickaël, TANGUY Jean-Philippe, VINCE Logann, WALLNER Paul

**Etaient représentés** :
- Madame Marguerite LAMOUR a donné pouvoir à Monsieur David CARREGA
- Madame Célia GOURLAY à Monsieur Paul WALLNER
- Madame Christiane LE HIR à Madame Anne LAOT

Madame Solange ARZEL a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

*Date de convocation* : 02/12/2025
*Date d'affichage* : 02/12/2025
*Nbre de conseillers en exercice* : 29
*Nbre de présents* : 26
*Nbre de votants* : 29

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**
Transmise à la Préfecture, le :

Publiée ou notifiée le :

**DOCUMENT CERTIFIE CONFORME,**
**LE MAIRE,**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la Convention Territoriale Globale du Pays d'Iroise 2026-2030, conclue entre la CAF du Finistère, Pays d'Iroise Communauté, les 19 communes membres et le Département du Finistère, prévoit la mise en place d'un comité de pilotage (COPIL) chargé :

- d'impulser et suivre le plan d'actions ;
- d'évaluer annuellement l'avancement de la CTG ;
- d'assurer la coordination territoriale.

Selon la convention, chaque commune doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au COPIL.

Il appartient donc au Conseil municipal de procéder à ces désignations.

Monsieur le Maire propose que Madame Anne LAOT soit désignée représentante titulaire et que Madame Sylvie OLLIVIER soit désignée représentante suppléante pour siéger au COPIL CTG.

Délibération

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;

Vu l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code de la sécurité sociale, notamment ses articles L.263-1, L.223-1 et L.227-1 à 3 ;

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'allocations familiales ;

VU la Convention d'objectifs et de gestion (COG) conclue entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ;

VU la délibération n° CC2025-05-29 du 21 mai 2025 de Pays d'Iroise Communauté, relative au déploiement du poste de chargé de coopération dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) ;

VU la délibération n° CC2025-11-06 du 12 novembre 2025 de Pays d'Iroise Communauté, relative au renouvellement de Convention Territoriale Globale (CTG) entre la CAF29, Pays d'Iroise Communauté, les communes et le Conseil départemental du Finistère, pour la période 2026-2030 ;

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212901789-20251208-2025_089-DE

VU la délibération n° 2025-087 du 08/12/2025 du conseil municipal portant approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030 ;

VU la délibération n°2025-088 du 08/12/2025 du conseil municipal portant approbation de la convention de mutualisation du poste de chargé de coopération CTG ;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner les représentants de la Commune au comité de pilotage ;

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré**

**– DÉSIGNE comme représentant titulaire au comité de pilotage CTG : Madame Anne LAOT**

**– DÉSIGNE comme représentant suppléant : Madame Sylvie OLLIVIER**

**– DIT que ces représentants participeront aux réunions du comité de pilotage en lien avec Pays d'Iroise Communauté, la CAF du Finistère et les autres communes membres**.

**RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 29– POUR : 29**

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an que devant.

**LA SECRETAIRE DE SEANCE** **LE MAIRE**

**Solange ARZEL** **David CARREGA**

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212901789-20251208-2025_089-DE